

TERbis

943 rue Louis Pasteur
60700 – Pont-Sainte-Maxence
☎ +33 3 4467 2843

Extension de l'estacade TERbis sur l'Oise à Pont-Sainte-Maxence



Table des matières

1. TERbis	3
1-1. Identité	3
<input type="checkbox"/> Statuts	3
<input type="checkbox"/> Responsables de la société	3
<input type="checkbox"/> Site internet www.terbis.fr ;	3
1-2. Historique de la société	3
2. Localisation des installations de Pont-Sainte-Maxence	4
3. Objet des travaux	5
4. Cadre juridique du projet	8
5. Incidences du projet sur l'environnement	9
5-1. Rappels sur le projet	9
5-2. Incidences du projet sur l'environnement	10
<input type="checkbox"/> Eau	10
<input type="checkbox"/> Trafic fluvial	10
<input type="checkbox"/> Commodité du voisinage	10
5-3. Impact du projet sur les zones Natura 2000	12
<input type="checkbox"/> FR 2212005 "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi" (13 615 ha)	12
<input type="checkbox"/> FR 2200378 "Marais de Sacy-le-Grand" (1 394 ha)	15
<input type="checkbox"/> FR 2200379 "Coteaux de l'Oise autour de Creil" (102 ha)	16
<input type="checkbox"/> FR 2200566 "Coteaux de la Vallée de l'Automne" (622 ha)	17
5-4. Compatibilité du projet avec les schémas de protection des eaux	20
<input type="checkbox"/> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SDAGE	20
<input type="checkbox"/> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SAGE	20

1. TERbis

1-1. Identité

► Statuts

- raison sociale TERbis ;
- forme juridique S.A.S. (Société par Actions Simplifiées) ;
- adresse du siège social Le Châtaignât - 01270 Coligny ;
- SIRET 421 298 050 00046 R.C.S. Bourg-en-Bresse ;
- établissement secondaire 943, rue Louis Pasteur - 60700 Pont-Sainte-Maxence ;
- SIRET 421 298 050 00053 R.C.S. Compiègne ;
- coordonnées Tél. 03 44 67 28 43 ;
- code APE 3832Z
- SIRET du site 421 298 050 00053
- capital social 643 122 €

► Responsables de la société

- président Michel Prendleloup ;
06 08 02 67 18 ;
michel.prendleloup@terbis.fr ;
- directeur du site de Pont Patrice Dadaux ;
06 28 40 08 87 ;
patrice.dadaux@terbis.fr ;
- directeur technique Alexis Arts ;
06 58 93 97 53 ;
alexis.arts@terbis.fr ;
- chargé du suivi du dossier Patrice Dadaux ;

► Site internet

www.terbis.fr ;

1-2. Historique de la société

Depuis plus de 25 ans, TERbis, implantée dans le département de l'Ain, est acteur de la collecte et de la valorisation de déchets, en France comme à l'étranger.

Parmi les nombreuses réalisations de ses équipes, certaines des plus prestigieuses sont à noter :

- dépollution de la plus grosse usine à Gaz d'Europe à Gennevilliers ;
- traitement des déchets récupérés sur les plages du littoral Atlantique, à la suite du naufrage du navire Erika à Donges, puis de ceux du Prestige près de Bordeaux ;
- dépollution des eaux et des boues, puis démantèlement du plus gros gazomètre d'Europe à Alforville ;
- dépollution du site AZF à Toulouse ;
- décontamination et démantèlement de la zone impactée par des légionnelles du site Noxoro à Harnes ;
- tri d'importantes et anciennes décharges brutes de déchets en mélange ;
- extinction et gestion de gros massif de pneus en combustion à Valenton et Colombe.

En 2014, TERbis a créé un établissement secondaire sur l'ancien site SALPA sur la zone industrielle de Pont/Brenouille, commune de Pont-Sainte-Maxence

2. Localisation des installations de Pont-Sainte-Maxence



Le site est implanté au sud-est du département de l'Oise, dans l'arrondissement de Senlis, à l'ouest du territoire de la commune de Pont-Sainte-Maxence, dans la zone d'activité de Pont/Brenouille. Il est bordé au sud par la rivière Oise



Le terrain d'implantation est référencé "Parcelle 373 - Feuille AD 01" (ex AD n°32). Il couvre une superficie totale de 93 026 m² dont environ 40 000 m² couverts ; son altitude moyenne est de 32 NGF.



3. Objet des travaux



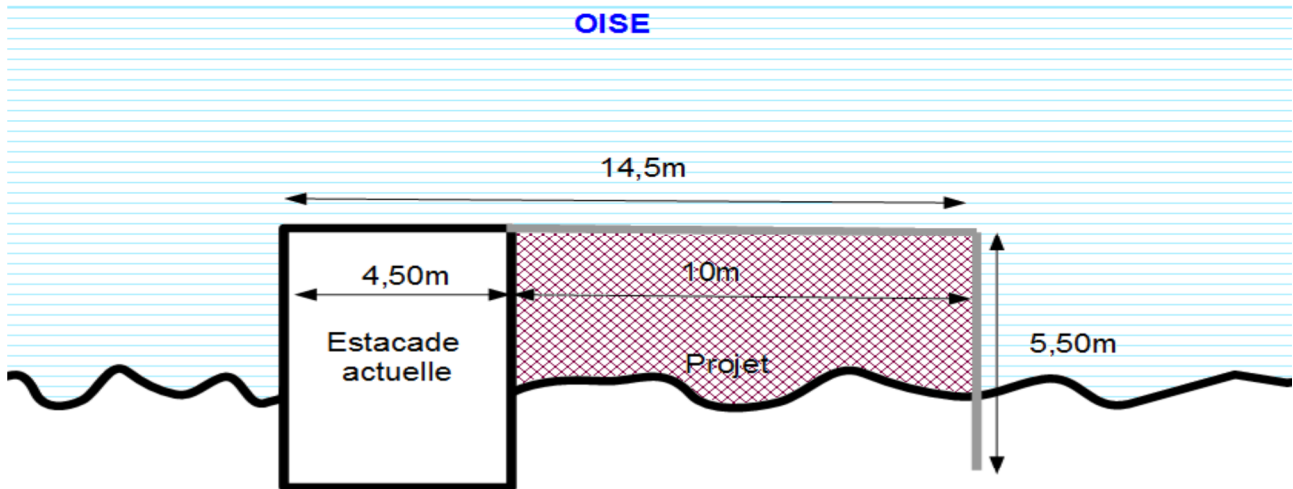
Emplacement de l'estacade actuelle

Le site TERbis est exploité industriellement depuis près d'une centaine d'années. Il a fait l'objet en décembre 1929 d'actes administratifs au titre des "Établissements dangereux, insalubres et incommodes" ; fabrication de pâte à papier, de papier et de carton ... Certains des transports à l'époque étaient déjà réalisés par voie fluviale.



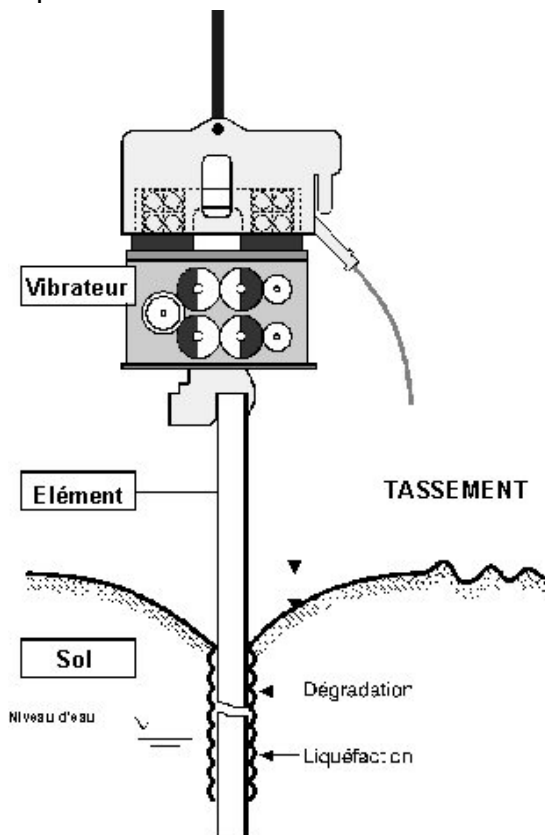
Les photos de la page ci-avant présentent l'estacade actuelle. Celle-ci est large aujourd'hui de 4,50 m.

L'objet du présent projet est de faciliter l'accostage des bateaux et faciliter leur déchargement.



Chemin de halage

Les travaux projetés consistent à prolonger, dans le sens d'écoulement de la rivière Oise, l'estacade actuelle de 10 mètres environ. L'opération sera réalisée par mise en place par vibrofonçage de palplanches de 8 m liaisonnées en tête.



Le marteau vibreur ou vibrateur est essentiellement constitué de deux éléments tournant en sens inverse. Ces éléments actionnés hydrauliquement sont munis de balourds placés symétriquement par rapport à l'axe de symétrie des deux éléments. Le vibreur crée des ondes de flexion longitudinale dans la

palplanche qui ont pour effet de remanier les particules de sol au contact du métal, faisant chuter sa cohésion, et permettant un enfoncement très rapide, de l'ordre de quelques décimètres par seconde.



La fouille de l'enceinte sera réduite au moyen de matériaux inertes ; une couverture en matériaux enrobés viendra finir l'ouvrage.

La surface utile de l'estacade passera de 24,75 m² à 79,75 m².

4. Cadre juridique du projet

Le code de l'environnement, en son articles L. 214-1 dispose que

"Sont soumis aux dispositions des articles L. 214-2 à L. 214-6 les installations ne figurant pas à la nomenclature des installations classées, les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux, la destruction de frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants."

L'article L. 214-2 du même code prévoit que les installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L. 214-1 sont définis dans une nomenclature, établie par décret en Conseil d'Etat ; ce décret n° 2008-283 du 25 mars 2008 a été codifié à l'article R. 214-1.

L'opération projetée n'est visée ni au Titre I^{er} relatif aux prélèvements, ni au Titre II relatif aux rejets, ni au Titre IV concernant les impacts sur le milieu marin, ni au Titre V relatif aux régimes d'autorisation valant autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement.

Le Titre III "Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique" comporte deux rubriques susceptibles d'intéresser le projet :

3. 1. 4. 0. Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :

1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) ;

2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).

3. 2. 2. 0. Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :

1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² (A) ;

2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² (D).

Les caractéristiques de l'ouvrage (longueur de berge concernée inférieure à 20 m et superficie totale de remblais dans le lit mineur du cours d'eau inférieure à 400 m²) permettent semble-t-il à l'ouvrage en cause de n'être soumis ni à autorisation, ni à déclaration.

5. Incidences du projet sur l'environnement

5-1. Rappels sur le projet

Le projet consiste à étendre l'estacade actuelle pour améliorer les conditions d'accostage et de chargement et de déchargement des péniches.

Les opérations envisagées comporteront essentiellement la mise en place de palplanches liaisonnées en tête par vibrofonçage et la réalisation du quai de chargement/déchargement.

La longueur du quai passera de 4,50 à 14,50 m et la surface utile de l'estacade de 24,75 m² à 79,75 m².

Ces opérations seront conduites en période diurne, dureront au maximum une semaine.

Les travaux de vibrofonçage, bien que peu bruyantes, seront mises en œuvre de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 au maximum.,

5-2. Incidences du projet sur l'environnement

► Eau

Pour sa réalisation, le projet ne nécessitera ni pompage ni rejet d'eau.

De même, dans le cadre de son utilisation, il n'y aura pas nécessité de pomper ou de rejeter des eaux. Lors de la réalisation des travaux de construction, l'utilisation d'engins mécaniques pourrait être à l'origine d'écoulements accidentels d'hydrocarbures. En cas de pollution et/ou déversement accidentel (fuites d'huile d'un des engins intervenant sur le site, hydrocarbures, ...), le personnel est formé à l'utilisation de produits absorbants et autres techniques visant à circonscrire le risque de pollution. Une identification de la zone souillée sera réalisée (extension latérale et verticale, analyses qualitatives), afin que l'excavation des matériaux souillés concernés et leur évacuation puissent être réalisées vers une filière de traitement agréée.

Aucun produit susceptible d'avoir un impact sur l'environnement ne sera stocké sur le chantier.

► Trafic fluvial

Dans le secteur en cause, compte tenu de l'emplacement des dives estacades en rive droite de la rivière, le trafic fluvial emprunte généralement le centre de la rivière et même sa voie de gauche.



Les travaux n'entraîneront pas de gêne pour le trafic.

► Commodité du voisinage

⇒ Bruit

Ces opérations seront conduites en période diurne, dureront au maximum une semaine.

Les travaux de vibrofonçage, réalisés au moyen d'une machine respectant la réglementation sur le niveau sonore des engins de chantier seront mis en œuvre de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 au maximum.

⇒ Poussières

Le vibrofonçage de palplanches en eau n'est pas à l'origine d'émissions poussiéreuses.

En cas de pollution et/ou déversement accidentel (fuites d'huile d'un des engins intervenant sur le site, hydrocarbures, ...) au niveau des voiries, le personnel sera formé à l'utilisation de produits absorbants et autres techniques visant à circonscrire le risque de pollution. Une identification de la zone souillée sera réalisée (extension latérale et verticale, analyses qualitatives), afin que l'excavation des matériaux souillés concernés et leur évacuation puissent être réalisées vers une filière de traitement agréée.

Les produits stockés sur site susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement seront stockés à l'abri des intempéries sur rétention et équipés le cas échéant de conteneur double enveloppe.

⇒ **Vibrations**

Le vibrofonçage est une technique utilisée dans les zones urbanisées ; il ne présente pas de risque particulier pour les constructions voisines.

Dans le cas présent, il n'y a pas à proximité de la zone d'intervention d'éléments sensibles.

⇒ **Trafic routier engendré**

Il comprendra :

- l'amenée de la machine de vibrofonçage ;
- l'amenée sur le site des palplanches ;
- le repli du matériel en fin de chantier de fonçage ;
- le transport des matériaux minéraux inertes nécessaires au comblement de la fouille à l'intérieur des palplanches ;
- le transport des enrobés routiers pour constituer l'aire du quai de chargement/déchargement.

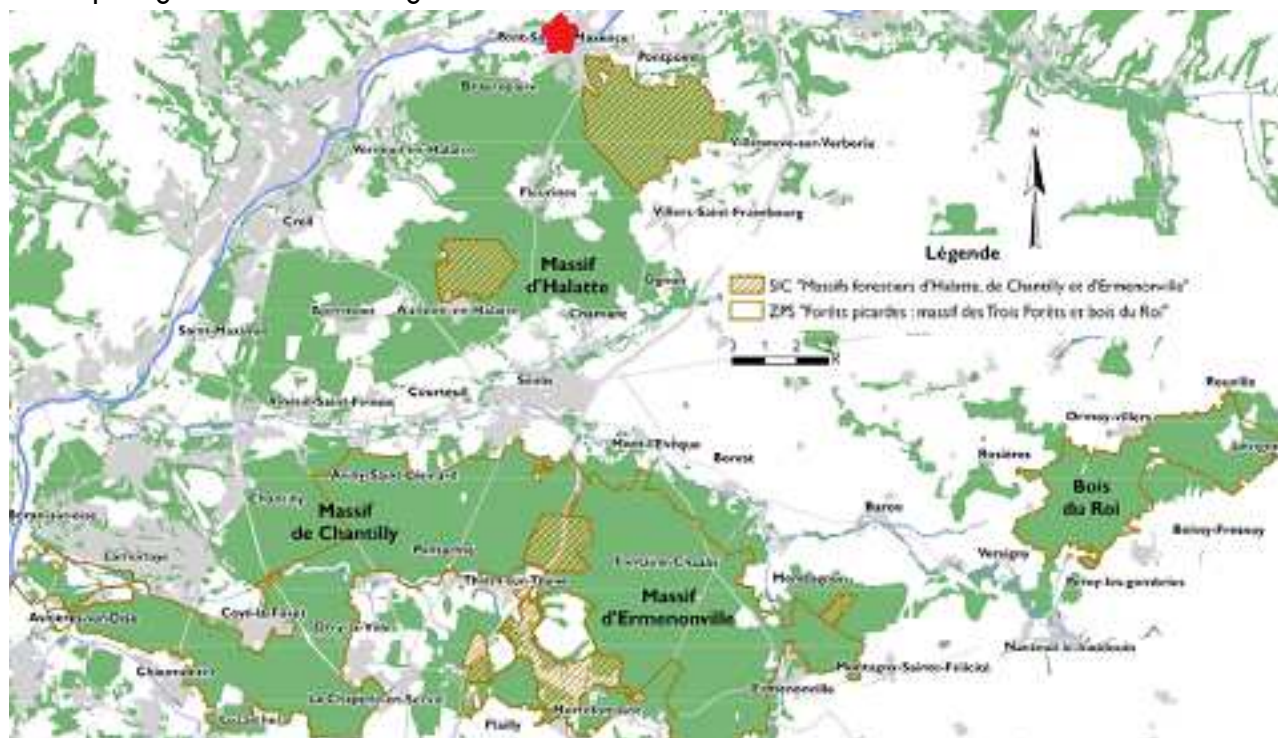
Pour réduire les transports sur le chemin de halage, les véhicules emprunteront les pistes de circulation internes du site TERbis.

5-3. Impact du projet sur les zones Natura 2000

Le territoire de Pont-Sainte-Maxence est concerné par deux sites Natura 2000 :

- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 221 2005 "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi" qui couvre une superficie de 13 599 ha ;
- le Site d'Importance Communautaire (SIC) FR 2200380 "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville qui concerne 2 393 ha.

Ces deux sites, qui ne concernent pas l'implantation TERbis, se superposent sur leur quasi-totalité et ont des enjeux globalement convergents.



Aux deux sites Natura 2000 portant sur le territoire de Pont-Sainte-Maxence, il faut noter, dans un rayon de deux kilomètres, trois autres sites Natura 2000 :

- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR2200379 "Coteaux de l'Oise autour de Creil" de 102 ha ;
- le SIC FR2200566 "Coteaux de la vallée de l'Automne" de 625 ha ;
- la ZSC FR2200378 "Marais de Sacy le Grand".

► FR 2212005 "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi" (13 615 ha)

Habitats :

Forêts caducifoliées	70 %
Forêts de résineux	25 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %

Caractéristiques du site :

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et péristreux sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.

L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie)

qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides, enfin par la mosaïque extra et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc... L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc naturel régional en 2004 et le classement en zone de protection spéciale, notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux

Qualité et importance :

Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar), Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs.

Vulnérabilité :

L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Il faut toutefois veiller aux drainages inopportuns des microzones hydromorphes (notamment au niveau des sources et suintements perchés). Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridor par l'urbanisation linéaire périphérique... Le maintien des mosaïques d'habitats intersiticiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.

FR 2212380 "Forêts forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville" (2 396 ha)

Habitats :

Forêts caducifoliées	71 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	17 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
Pelouses sèches, Steppes	1 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	1 %

Caractéristiques du site :

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly et Ermenonville et connu sous le nom de "Massif des Trois Forêts". Le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs, l'un calcaire lié au Lutétien et parfois saupoudré de dépôts sableux éoliens (Forêt de Chantilly), l'autre acide correspondant aux sables auversiens (une curiosité de ces sables auversiens est leur remaniement au Quaternaire qui a induit une très originale morphologie de dunes intérieures à des mouvements d'origine éolien. Les similitudes avec les systèmes dunaires littoraux ne s'arrêtent pas là, puisqu'on observe un fond floristique commun au sein duquel *Carex arenaria* a longtemps intrigué les naturalistes. Ces systèmes dunaires intérieurs sont aujourd'hui fixés par des enrésinements massifs, mais il est possible de retrouver les conditions dynamiques de mobilité des arènes dans le parc d'attraction de la Mer de Sable ou en miniature dans quelques zones érodées.

L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides (avec aulnaies à sphaignes et Osmonde), enfin par la mosaïque extra- et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc...

L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc Naturel Régional en 2004 et un classement en ZPS sur la majeure partie du site.

Qualité et importance :

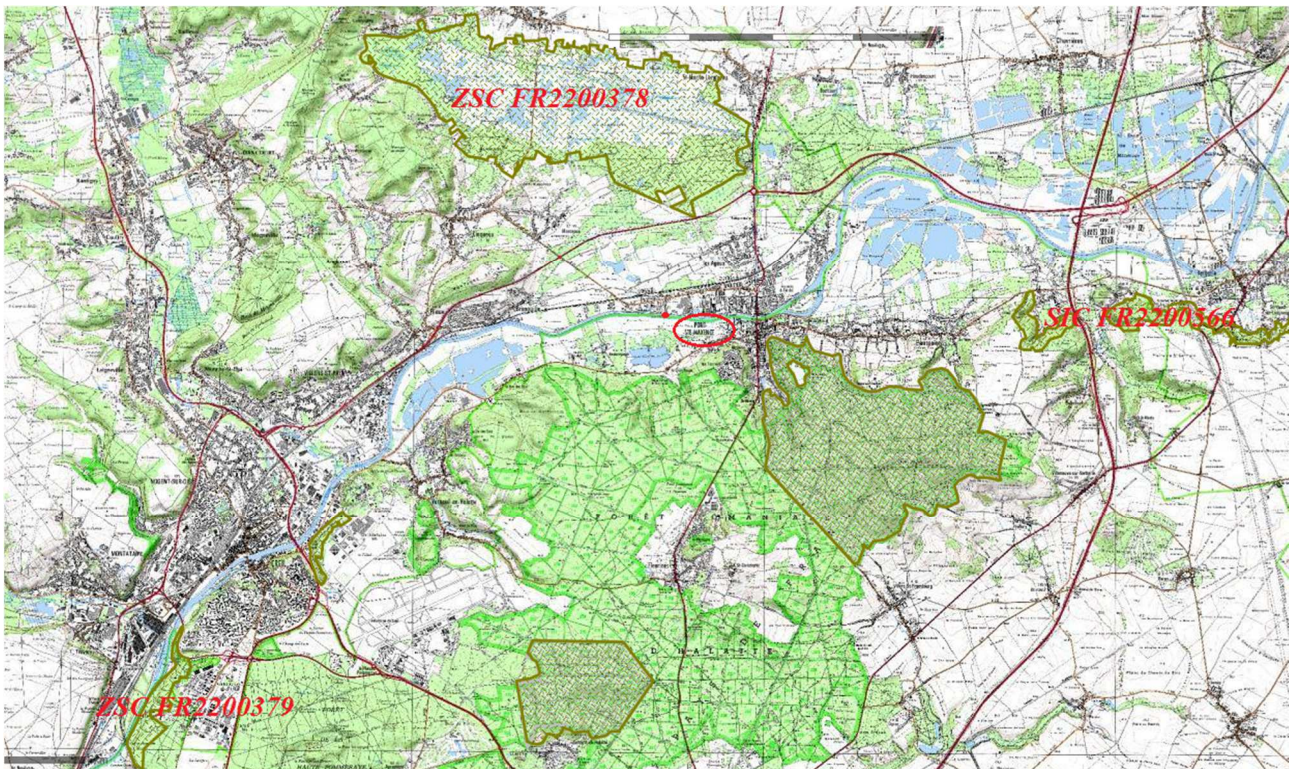
Les intérêts spécifiques sont en conséquence également de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée comme *Carex reichenbachii*, *Potamogeton alpinus*), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout floristiques (20 espèces protégées, plus de 60 espèces menacées), entomologique (nombreux insectes menacés dont *Lycaena dispar*, inscrit aux annexes II et IV) et mammalogique (notamment population de petits carnivores, chauves-souris).

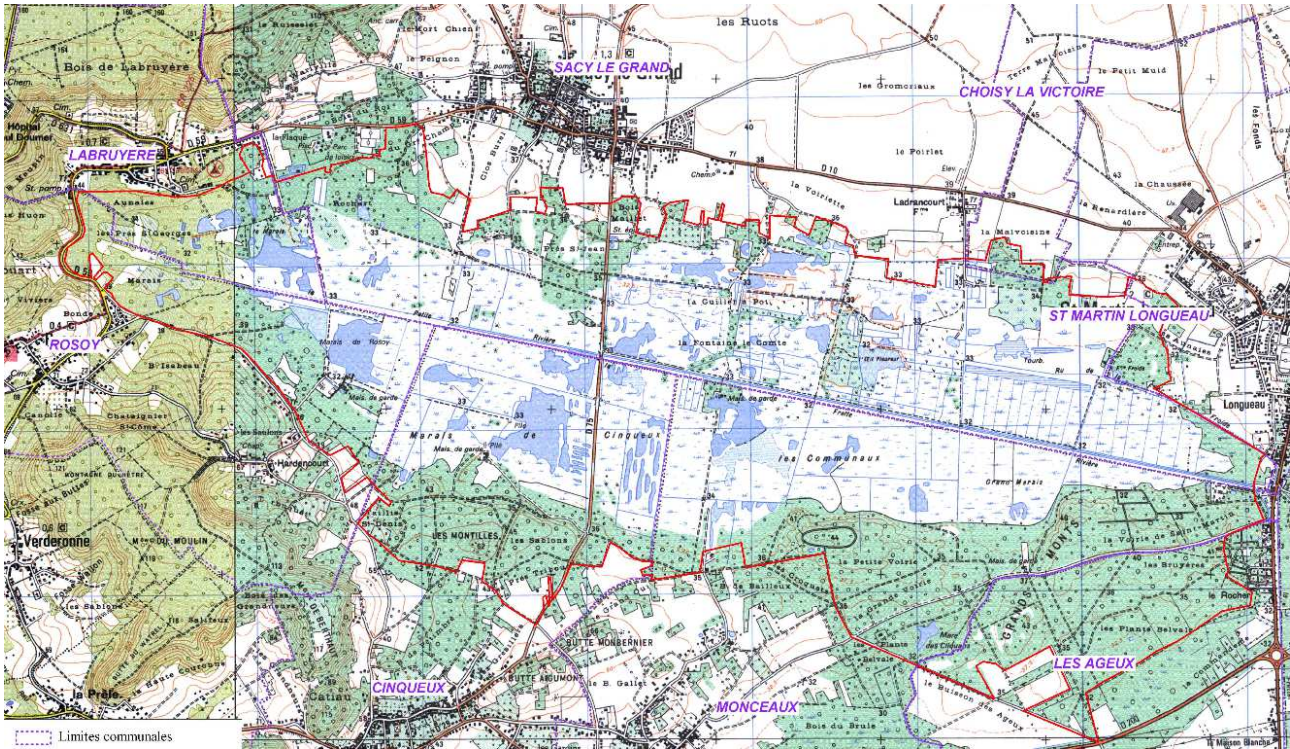
Enfin, on notera la présence de paysages originaux : chaos gréseux à bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes à *Junipérais*, sables mobiles et dunes continentales, buttes témoins,...

Vulnérabilité :

L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits et des ensembles prairiaux proposés pour l'extension du site au profit des habitats de l'Agrion de Mercure reste relativement satisfaisant.

Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridor par l'urbanisation linéaire périphérique, diverses eutrophisations et des prélèvements souvent massifs de plantes (jonquille notamment). Le maintien des mosaïques d'habitats intersiticiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.



► FR 2200378 "Marais de Sacy-le-Grand" (1 394 ha)

Habitats :

Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	43 %
Forêts caducifoliées	20 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10 %
Prairies améliorées	5 %
Zones de plantation d'arbres incluant vergers ...)	5 %
Autres terres arables	5 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
Pelouses sèches, Steppes	1 %

Caractéristiques du site :

Ensemble de marais alcalins de très grande superficie, situé dans une dépression allongée au pied de la cuesta d'Ile de France et constituant l'un des systèmes tourbeux alcalins les plus importants des plaines du nord-ouest européen.

Ce complexe d'habitats exceptionnel présente une large gamme de biotopes turficoles basiphiles, exemplaire des potentialités planitaires subatlantiques européennes depuis les stades aquatiques pionniers (peuplements de characées des eaux calcaires du *Charion asperae*, très nombreux habitats aquatiques du *Nymphaeion albae* et du *Potamion pectinatis*, notamment la très rare nénupharaie du *Nymphaetum albo-minoris*) jusqu'aux stades de boisements arbustifs à arborescents hygrophiles à mésohygrophiles. Roselières, cariçaies et tremblants tourbeux y ont atteint un développement spatial de grande importance, optimal sur le plan structural et coenotique, en particulier la cladiaie du *Cladietum marisci*, la roselière turficole du *Thelypterido palustris-Phragmitetum australis*, les tremblants tourbeux pionniers à *Eleocharis quinqueflora* et *Menyanthes trifoliata* (*Junco subnodulosi*-*Caricion lasiocarpae*), et sur la tourbe dénudée des layons, le très rare *Anagallido tenellae-Eleocharitetum quinqueflorae* sous une forme subatlantique originale. Ailleurs, le pâturage ou la fauche ont permis de maintenir un réseau de bas-marais (*Selino carvifoliae*-*Juncetum subnodulosi*) et de moliniaies (*Cirsion dissecti-Schoenetum nigricantis*) tourbeuses alcalines subatlantiques représentant le plus important réservoir spatial subsistant dans le nord de la France, au moins, de ces types d'habitat. En outre, on observe ici et là dans le marais des phénomènes ombrogènes d'acidification des tourbes permettant dans un premier temps, le développement de quelques tapis de sphaignes. De même, le long de la cuesta, la bordure acidiphile sableuse du marais maintient des conditions topogènes favorables au développement d'un système acidiphil périphérique de tourbière.

Sur les reliefs sableux au sud du marais se développe un ensemble landicole et forestier avec une mare (Mare des Cliquants) oligotrophe acide d'atlantinité plus marquée riche en herbiers amphibiens du *Scirpetum fluitantis* en limite d'aire ici.

Cette séquence géomorphologique marais alcalins/sables acides en continuité intégrale avec deux voies dynamiques d'évolution du système tourbeux (alcalin et acidophile) et compte tenu des superficies occupées, donne au site des Marais de Sacy-le-Grand une importance écosystémique et biogéographique sans équivalent dans son contexte bioclimatique subatlantique.

Qualité et importance :

Les intérêts spécifiques sont exceptionnels :

- floristiques : cortège exemplaire des tourbières basiques, 16 espèces protégées, très nombreuses plantes menacées, cortège des landes et mares acidiphiles, limites d'aire,...
- ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse exceptionnelle typique des systèmes marécageux aux roselières développées (Grand Butor, Blongios nain, Marouette ponctuée,.... Le site est inventorié en ZICO ;
- batrachologique et herpétologique : taille des populations notamment, présence de *Triturus cristatus* ;
- ichtyologique : anguille, brochet ;
- mammalogique : musaraigne carrelet notamment.

Vulnérabilité :

Actuellement les marais de Sacy-le-Grand ne fonctionnent plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence les phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles indiquent les tendances évolutives générales des marais. Il s'en suit une perte de diversité sensible et une régression progressive des intérêts biologiques. Pour être efficace, la gestion des habitats ne peut se concevoir qu'à l'échelle de l'ensemble du marais et de sa périphérie.

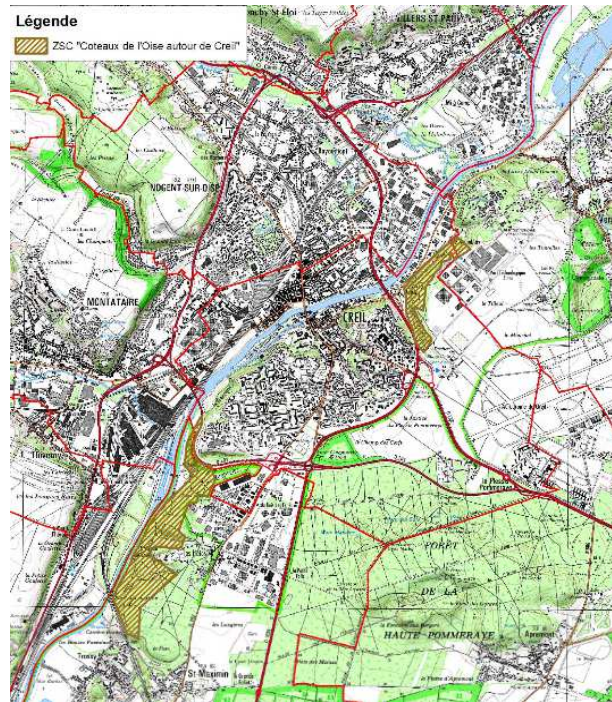
► FR 2200379 "Coteaux de l'Oise autour de Creil" (102 ha)

Habitats :

Forêts caducifoliées	65 %
Pelouses sèches, Steppes	20 %
Forêts sempervirentes non résineuses	10 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines	1 %

Caractéristiques du site :

Coteaux de la vallée de l'Oise de Tutevoie à Verneuil-en-Halatte, en situations géomorpho-logiques (versants abrupts sur calcaires lutétiens) et mésoclimatiques exceptionnelles et relictuel-les développant une série submontagnarde semi-thermophile du *Cephalanthero-Fagion sylvaticae* originale (type "Oise-Creil") riche en Buis (*Buxus sempervirens*) avec pelouses du *Seslerio caeruleae-Mesobromenion erecti* à *Dianthus carthusianorum* (type endémique de la vallée de l'Oise), fourré pionnier à *Buxus sempervirens* et *Prunus mahaleb* (*Berberidion vulgaris*), tiliaie-acénaie thermo-submontagnarde à Buis et If (*Tilion platyphylli* type "Oise-Creil") sur pentes abruptes éboulées. L'ensemble de ces habitats inscrits à la directive constituent un ensemble unique, irremplaçable et de très grande valeur patrimoniale.



Les paysages végétaux sont également très originaux pour les régions de plaine : fourrés de Buis où cet arbuste montre une vitalité exceptionnelle, gradins de Sesslerie typique des pelouses de montagne).

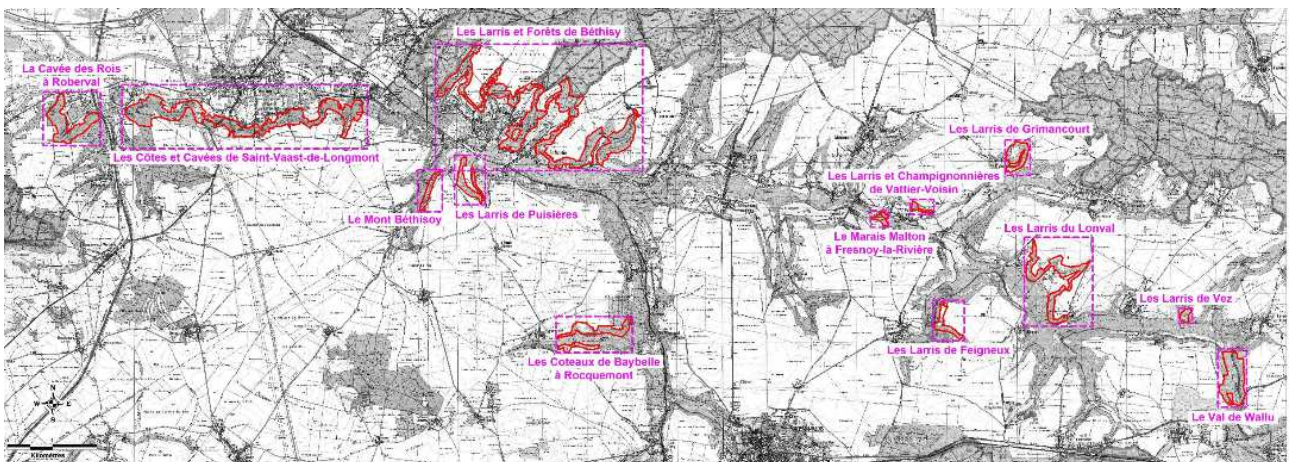
Qualité et importance :

L'intérêt floristique est parallèlement remarquable (diversité floristique du cortège submontagnard, deux espèces protégées, nombreuses espèces menacées).

Vulnérabilité :

L'état de conservation du site est médiocre, en raison de la proximité de l'urbanisation qui grignote peu à peu les espaces du système submontagnard. De plus, les conséquences d'une eutrophisation de contact et de la dynamique progressive naturelle qui fait régresser les surfaces de pelouses menacent à moyen et long terme le site. Néanmoins, il s'agit des derniers secteurs de versant calcaire de l'Oise non urbanisé sur Lutétien et des ultimes conditions mésoclimatiques submontagnardes de la vallée dans son parcours tertiaire. A noter encore, la vitalité exceptionnelle du Buis, qui suggère une probable spontanéité de l'arbuste en liaison avec le caractère thermo-montagnard du mésoclimat (il en est de même pour l'If, probablement spontané aussi).

► FR 2200566 "Coteaux de la Vallée de l'Automne" (622 ha)



Habitats :

Forêts (en général)

| 73 %

Pelouses sèches, Steppes	11 %
Prairie et broussailles (en général)	9 %
Marais (végétation de ceinture), bas marais, tourbières	4 %
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	2 %
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	1 %

Caractéristiques du site :

Ensemble de coteaux du bassin de l'Automne associé au lit majeur de l'Automne et ses affluents, constituant une entité exemplaire de vallée tertiaire au nord de Paris, avec des allures de canyon disséquant le plateau calcaire lutétien, et jouant un rôle important de corridor écologique est/ouest entre la forêt de Retz, le massif de Compiègne et la vallée de l'Oise. Par son orientation favorisant les expositions nord et sud, sa fonction de couloir de migration, la vallée de l'Automne est traversée d'influences méridionales remontées par le cours de l'Oise, d'influences médioeuropéennes et submontagnardes en liaison avec le massif forestier de Retz. Elle donne ainsi une représentation diversifiée des habitats potentiels du Valois et constitue une importante limite biogéographique pour le système calcicole xéro-thermophile méditerranéo-montagnard proche du Quercion pubescenti-petraeae, en particulier pour la pelouse endémique francilienne du *Fumano procumbentis-Caricetum humilis* (limite nord du *Xerobromion*), pour les ourlets du *Geranium sanguinei* ,..

La vallée offre de superbes séquences caténales d'habitats, le long de transects nord/sud avec opposition de versants, diversité lithologique du système calcicole avec notamment une guildes remarquable de pelouses sablo-calcaires à calcaires, pelouses-ourlets, ourlets, rochers, dalles et parois calcaires du Lutétien, système alluvial diversifié (prairies humides, roselières, saulaies et aulnaies, étangs),...

La présence de cavités souterraines permet l'hibernation de toutes les espèces de chauves-souris notées sur le site Natura 2000 (Petit et Grand Rhinolophes, Vespertillons de Bechstein et à oreilles échancrées et Grand Murin).

Les rares secteurs marécageux accueillent également le *Vertigo* de Des Moulins.

Qualité et importance :

La Vallée de l'Automne constitue un des secteurs phares au niveau régional :

- pour la surface occupée par les pelouses calcicoles, dont certains types sont en limite nord de répartition au niveau national ;
- pour l'hibernation des chiroptères ;
- en tant que corridor important non seulement pour la grande faune mais aussi pour les chauves-souris circulant entre le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France, les forêts domaniales de Compiègne et de Retz, et le Bois du Roi.

Les intérêts spécifiques sont en conséquence diversifiés et originaux, notamment les aspects floristiques mieux connus : cortège très complet de la flore des pelouses calcaires (calcaricole à sabulo-calcaricole, xérophile à mésophile, thermophile à psychrophile, avec plantes en isolats d'aire ou en limite d'aire septentrionale ou occidentale (*Artemisia campestris*, *Fumana procumbens*, *Carex ericetorum*,...), avec 11 espèces protégées et de nombreuses plantes rares et menacées. cet ensemble est en liaison avec un cortège faunistique aux mêmes caractéristiques biogéographiques (limite nord du Lézard vert et différents insectes). Intérêts ornithologiques (ZICO), mammalogiques (présence d'une cavité avec 4 chauve-souris de l'annexe II de la directive dont le Petit Rhinolophe, présence du Chat sauvage), entomologiques (plusieurs insectes menacés) et herpétologiques remarquables.

Vulnérabilité :

L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, boisements, etc...) mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant :

- risque de disparition des pelouses calcaires : le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin ;
- risque de vieillissement des pré-bois encore riches en éléments des pelouses et ourlets calcicoles ;
- pressions nombreuses (urbanisation, activités de loisirs, carrières, décharges, boisements, etc..) ;
- risque de descentes de nutriments et d'eutrophisations de contact ;

- risque de diminution dans le lit majeur de l'Automne du système prairial alluvial et des petits marais alcalins.

Impact potentiel du projet sur les sites Natura 2000 proches

Les travaux projetés, compte tenu de leur consistance et de leur localisation, ne sont pas de nature à affecter les sites Natura 2000 décrits ci-dessus.

5-4. Compatibilité du projet avec les schémas de protection des eaux

► Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SDAGE

Pont-Sainte-Maxence est situé dans le bassin versant de l'Oise et conséquemment dans celui de la Seine. A ce titre, son territoire est rattaché au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Seine-Normandie qui détermine une planification et une politique cohérente de l'eau à l'échelle du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et fixe "les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objets qui lui sont propres. Il s'agit de :

- diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques ;
- diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses ;
- protéger les captages pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- protéger et restaurer les milieux aquatiques humides ;
- gérer la rareté de la ressource en eau ;
- limiter et prévenir le risque d'inondation ;
- acquérir et partager les connaissances ;
- développer la gouvernance et l'analyse économique.

Le projet n'est contraire à aucun des axes du SDAGE de Seine-Normandie.

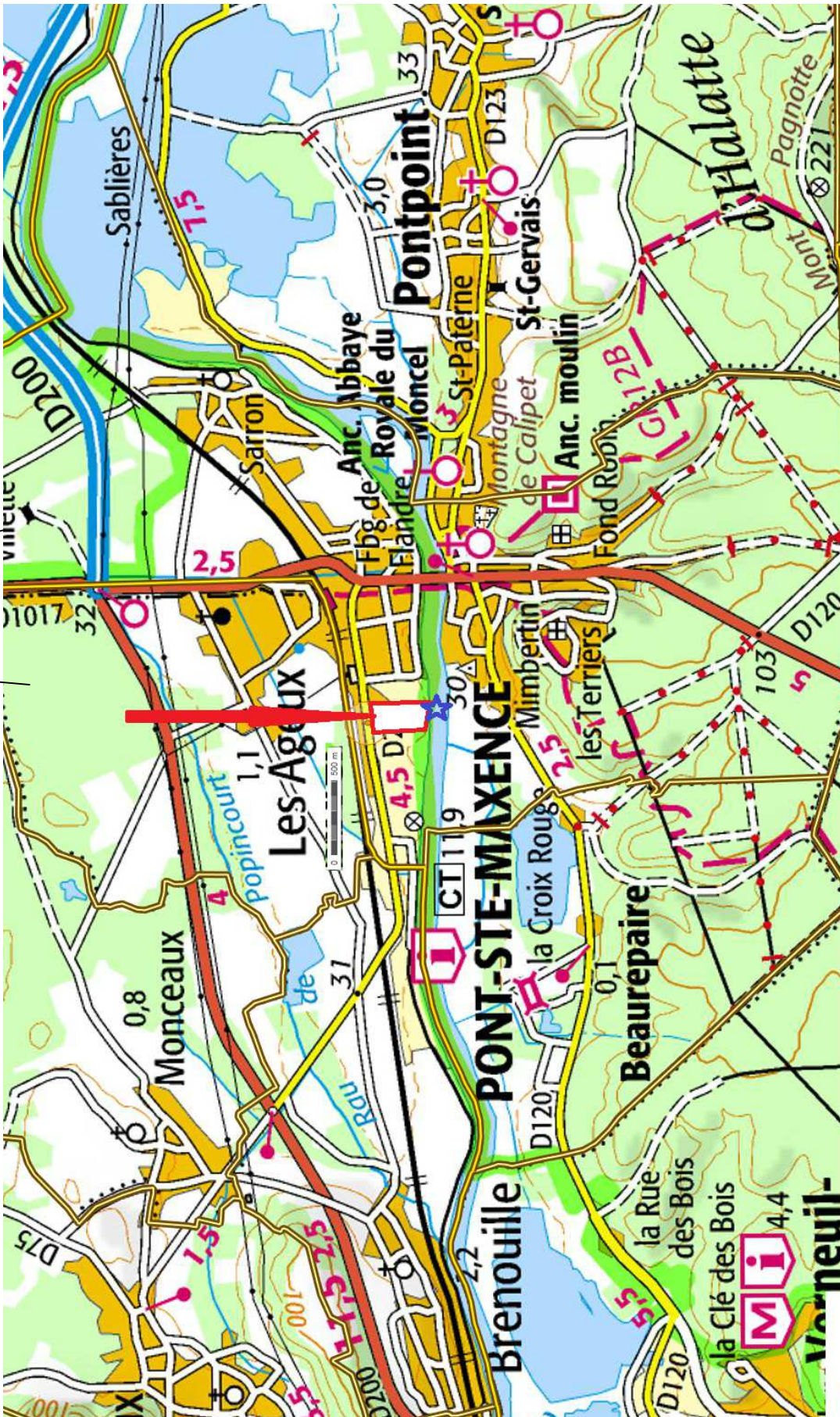
► Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SAGE

Pont-Sainte-Maxence s'inscrit dans le périmètre du SAGE Oise-Aronde dont le périmètre concerne 89 communes rattachées à des communautés de communes ou d'agglomération (CC du Plateau Picard, CC de la Plaine d'Estrées, CA de la Région de Compiègne, CC des Pays de l'Oise et d'Halatte, CC du Pays des Sources, CC de la Basse Automne, CC du Liancourtois Vallée Dorée, CC du Pays de Valois, CC du Canton d'Attichy, CC du Pays de Senlis), et des communes de Catenoy et Senlis.

Les objectifs du SAGE Oise-Aronde sont les suivants :

- mise en place d'une organisation et des moyens humains et financiers suffisants pour sa mise en œuvre ;
- maîtrise des étiages ;
- amélioration de la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et de leur suivi ;
- réduction des flux de pollution, dès leur origine, quelle que soit leur source ;
- sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- restauration, préservation des fonctionnalités et biodiversité des rivières et milieux aquatiques ;
- maîtrise des risques de pollution des eux liés à des sites pollués et de substances polluantes ;
- maîtrise des inondations et limitation des phénomènes de ruissellement ;
- sensibilisation du public à la richesse du patrimoine aquatique.

Le projet n'est contraire à aucun des axes du SAGE Oise-Aronde.

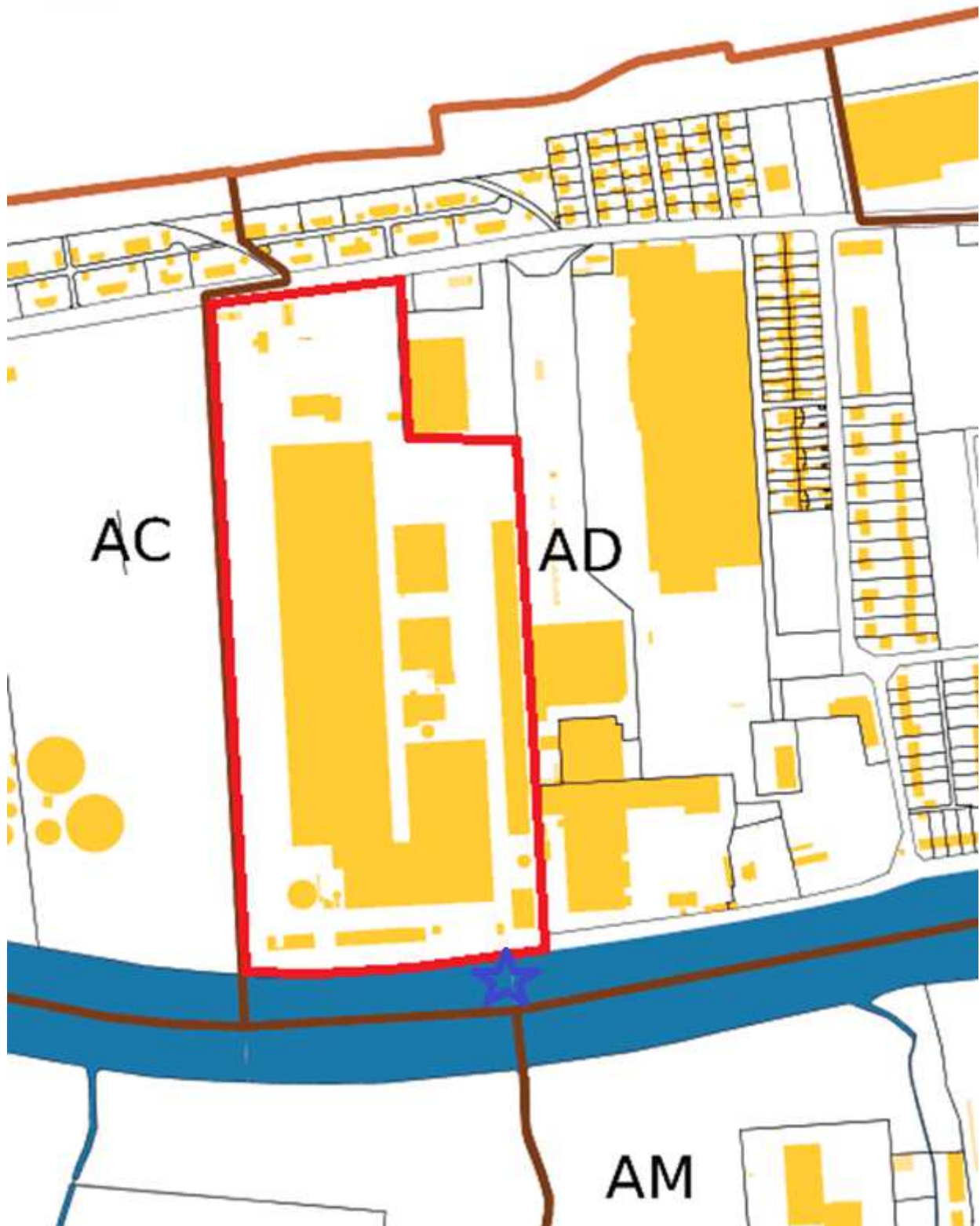


Site TERbis

Estacade



Parcelle 373 - Feuille 000 AD 01 - Commune : PONT STE MAXENCE (60)



6 . Conclusion

Ce projet d'extension de l'estacade du site de Pont Sainte Maxence s'inscrit dans la politique de TERbis de privilégier des solutions à faible impact carbone en utilisant la voie d'eau pour ses transports de pondéreux. Sans impact sur l'environnement au regard des zones Natura 2000 et du schéma de protection des eaux, il permettra à TERbis de bénéficier d'une véritable possibilité de déchargement des bateaux.